

## ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

**Le Maire de la commune de COLOMBELLES,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** la délibération n° 6 en date du 4 juin 2007, fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire,

**VU** l'arrêté n° 21.02.04 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

### A R R E T E

**Article 1:** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

**Avancement au grade de :** Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

NOM / PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET DE LA NOMINATION
SAMSON Samantha	Adjoint technique	01/07/2024

**Avancement au grade de :** Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

NOM / PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET DE LA NOMINATION
MAHIER Estelle	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/05/2024
ROGINE Sabrina	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/05/2024

**Avancement au grade de :** Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe

NOM / PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET DE LA NOMINATION
MOURTERON Corinne	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/05/2024

**Avancement au grade de :** ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe

NOM / PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET DE LA NOMINATION
ROSALIE Viviane	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/05/2024

**Avancement au grade de :** Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

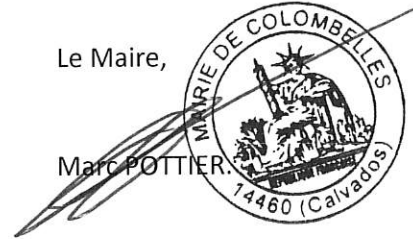
NOM / PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET DE LA NOMINATION
AUBERT Nadège	Adjoint d'animation	01/09/2024

**Article 2** : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Colombelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Comptable Public et au Président du Centre de Gestion.

Fait à Colombelles,  
Le 16 avril 2024

Le Maire,

Marc POTTIER.



\* Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).